



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : EVOLUTION DES EAJE MUNICIPAUX ET MISE À JOUR DES CAPACITÉS DES EAJE

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/06/2022

Compte-rendu affiché le 06/07/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Anne DEMOND.

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Maryse MICHAUD a donné procuration à Marjorie MERCIER

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Eliane CHAPON a donné procuration à Patrice LANGIN

Dominique LARGE a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marine BOISSIER

Oihiba DRIDI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Jean-Luc PAYS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Claude MOUCHIKHINE

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

L'offre Petite-Enfance municipale est actuellement composée de :

- Pierre-de-Lune, crèche familiale d'une capacité de 30 places,
- Pierre-de-Lune, crèche de 18 places,
- Pré-en-Bulle, crèche d'une capacité de 30 places.

L'offre Petite-Enfance municipale évolue à compter du 22 août 2022. Il convient de mettre à jour l'organisation et les capacités des structures municipales d'accueil des jeunes enfants.

Afin de répondre au plus près des besoins de la population, nous proposons l'organisation suivante :

Pierre-de-Lune fonctionnera selon les modalités suivantes :

- Accueil en crèche familiale, 27 places à temps plein pour des enfants de 0 à 4 ans révolus. L'accueil se fait du lundi au vendredi pour une journée de 10h, comprise entre 7h et 19h, au domicile des Assistantes Maternelles employées par la Ville.
- Accueil en crèche collective, 18 places à temps plein, pour des enfants âgés de 16 mois à 4 ans révolus. Accueil du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 en journées complètes, ou en demi-journées.

Pré-en-Bulle fonctionnera selon les modalités suivantes :

- 30 places à temps plein pour des enfants de 0 à 4 ans révolus. Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h en journées complètes, ou en demi-journées.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

4 abstentions ,

Décide

APPROUVE les capacités d'accueil des crèches de la ville décrites ci-dessus ;

APPROUVE l'organisation de l'offre Petite-Enfance municipale présentée ci-dessus ainsi que les horaires proposés.

DIT que cette organisation s'applique à partir du 22 août 2022.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,